

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**



À UNE SÉANCE ordinaire du conseil municipal, tenue le 7 janvier 2019 à 19 h 30, à la salle du Conseil, située au 35 chemin North Hatley.

SONT PRÉSENTS les conseillères et conseillers suivants : Mesdames Nicole-Andrée Blouin, Lina Courtois, Huguette Larose et Sylvie Martel, messieurs René Vaillancourt et Marc Hurtubise.

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Jacques Demers. Madame Christine Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Trois (3) personnes sont présentes dans la salle au début de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

- 3.1 Séance du 3 décembre 2018
- 3.2 Séance du 7 décembre 2018
- 3.3 Séance du 7 décembre 2018

4. Finance

- 4.1 Règlement 2018-507 Traitement des élus
- 4.2 Dépôt des états financiers 2018

5. Voirie

- 5.1 Rapport mensuel – Inspecteur en voirie
- 5.2 PAV- Volet AIRRL - Demande de financement chemin North Hatley

6. Sécurité publique

7. Urbanisme

- 7.1 Rapport mensuel - Inspectrice en bâtiment et en environnement
- 7.2 Inspection - Confirmation de mandat

8. Environnement

- 8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier

9. Loisirs / Culture

10. Administration

- 10.1 Rapport de dépenses - Directrice générale
- 10.2 Frais de déplacement
- 10.3 RH - Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
- 10.4 RH - Modification de l'horaire du poste de secrétaire réceptionniste
- 10.5 Demande de financement 2019 – Sentier Nature Tomifobia
- 10.6 Contrat d'entretien ménager 2019

11. Adoption des comptes payés et à payer

12. Correspondance

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

13. Divers

14. Période de questions

15. Levée de la séance

1) MOT DE BIENVENUE

Une minute de silence est observée. Puis, le maire Jacques Demers souhaite la bonne année aux membres du conseil et aux citoyens, rappelant ses souhaits pour l'année 2019 en ce qui a trait notamment à la poursuite de l'entretien des routes et à un meilleur accès à internet haute vitesse. Il procède ensuite à l'appel des présences.

2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-01-01

Il est proposé par : monsieur René Vaillancourt

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 7 janvier 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Séance du 3 décembre 2018

2019-01-02

Il est proposé par : madame Huguette Larose

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2 Séance du 7 décembre 2018

2019-01-03

Il est proposé par : madame Sylvie Martel

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la première séance extraordinaire du 7 décembre 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.3 Séance du 7 décembre 2018

2019-01-04

Il est proposé par : madame Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du 7 décembre 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4) FINANCE

4.1 Règlement 2018-507 Traitement des élus

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Ste-Catherine-de-Hatley doit fixer par règlement la rémunération de son maire et de ses autres membres;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance du conseil du 3 décembre 2018 ;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié le 10 décembre conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus*;

2019-01-05

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

D'adopter le Règlement 2018-507 Traitement des élus. Le présent règlement prend effet rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2019. Le texte de ce règlement est le suivant :

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-507 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Ste-Catherine-de-Hatley doit fixer par règlement la rémunération de son maire et de ses autres membres;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé par le conseiller Marc Hurtubise lors de la séance du conseil du 3 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus*;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que le présent règlement soit adopté et qu'il ordonne ce qui suit :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – OBJET

Le présent règlement fixe le traitement des élus municipaux.

ARTICLE 3 – RÉMUNÉRATION DU MAIRE

La rémunération du maire est la suivante :

1) Une rémunération mensuelle de base de 1 129,50 \$ plus une somme de 564,75 \$ à titre d'allocation de dépenses inhérentes à ses fonctions est versée au maire pour tenir compte de l'ensemble de ses responsabilités.

En plus de la rémunération de base, les montants suivants s'ajoutent à titre de rémunération du maire:

2) Pour sa participation à une séance ordinaire du conseil, 401,02 \$ par présence, plus 200,50 \$ à titre d'allocation de dépenses.

3) Pour sa participation à la séance de travail précédant chacune des séances ordinaires ou extraordinaires du conseil, 334,18 \$ par présence, plus 167,09 \$ à titre d'allocation de dépenses.

4) Pour sa participation à une réunion valablement convoquée du comité administratif, du comité consultatif d'urbanisme, du comité de communication, du comité d'environnement ou du comité culturel, 201 \$ par présence, plus 100,50 \$ à titre d'allocation de dépenses.

5) Pour sa participation à une assemblée supra ou intermunicipale ou aux rencontres d'organismes mandataires valablement convoquées où la présence d'un représentant de la municipalité est requise et qui n'est pas autrement rémunérée, 201 \$ par présence, plus 100,50 \$ à titre d'allocation de dépenses.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

ARTICLE 4 – RÉMUNÉRATION DES CONSEILLERS/CONSEILLÈRES

La rémunération des conseillers/conseillères est la suivante :

- 1) Une rémunération mensuelle de base de 164 \$ plus une somme de 82 \$ à titre d'allocation de dépenses inhérentes à ses fonctions est versée au conseiller/conseillère pour tenir compte de l'ensemble de ses responsabilités.

En plus de la rémunération de base, les montants suivants s'ajoutent à titre de rémunération du conseiller/conseillère :

- 2) Pour sa participation à une séance ordinaire du conseil, 246 \$ par présence, plus 123 \$ à titre d'allocation de dépenses.
- 3) Pour sa participation à la séance de travail précédant chacune des séances ordinaires ou extraordinaires du conseil, 205 \$ par présence, plus 102,50 \$ à titre d'allocation de dépenses.
- 4) Pour sa participation à une réunion validement convoquée du comité administratif, du comité consultatif d'urbanisme, du comité de communication, du comité d'environnement ou du comité culturel, 150 \$ par présence, plus 75 \$ à titre d'allocation de dépense.
- 5) Pour sa participation à une assemblée supra ou intermunicipale ou aux rencontres d'organismes mandataires validement convoquées où la présence d'un représentant de la municipalité est requise et qui n'est pas autrement rémunérée, 150 \$ par présence, plus 75 \$ à titre d'allocation de dépenses.

ARTICLE 5 – RÉMUNÉRATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Lorsque le maire suppléant remplace le maire pendant plus de 20 jours consécutifs, la municipalité verse au maire suppléant la rémunération à laquelle aurait droit le maire conformément à l'article 3 du présent règlement.

Sauf lorsqu'il reçoit la rémunération prévue au paragraphe précédent, la rémunération du maire suppléant est la suivante :

- 1) Une rémunération mensuelle de base de 264 \$ plus une somme de 132 \$ à titre d'allocation de dépenses inhérentes à ses fonctions est versée au maire suppléant.
- 2) Pour sa participation à une séance ordinaire du conseil, 246 \$ par présence, plus 123 \$ à titre d'allocation de dépenses.
- 3) Pour sa participation à la séance de travail précédant chacune des séances ordinaires ou extraordinaires du conseil, 205 \$ par présence, plus 102,50 \$ à titre d'allocation de dépenses.
- 4) Pour sa participation à une réunion validement convoquée du comité administratif, du comité consultatif d'urbanisme, du comité de communication, du comité d'environnement ou du comité culturel, 150 \$ par présence, plus 75 \$ à titre d'allocation de dépense.
- 5) Pour sa participation à une assemblée supra ou intermunicipale ou aux rencontres d'organismes mandataires validement convoquées où la présence d'un représentant de la municipalité est requise et qui n'est pas autrement rémunérée, 150 \$ par présence, plus 75 \$ à titre d'allocation de dépenses.

ARTICLE 6 – COMPENSATION POUR PERTE DE REVENU

Tout membre du conseil peut recevoir paiement d'une compensation pour perte de revenu si chacune des conditions ci-après énoncées sont remplies :

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

- 1) L'état d'urgence est déclaré dans la Municipalité en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* suite à un événement survenu sur le territoire de la Municipalité;
- 2) Le membre du conseil doit gérer, coordonner ou autrement participer aux interventions devant être effectuées par la Municipalité en raison de cet événement;
- 3) Le membre du conseil doit s'absenter de son travail pour une période consécutive de plus de quatre (4) heures et subir une perte de revenu pendant cette période d'absence.

Si le membre du conseil remplit les conditions prévues au présent article, il recevra, suite à l'acceptation du conseil, une compensation égale à la perte de revenu subie. Le membre du conseil devra remettre toute pièce justificative satisfaisante pour le conseil attestant la perte de revenu ainsi subie.

Le paiement de la compensation sera effectué par la municipalité dans les trente (30) jours de l'acceptation du conseil d'octroyer pareille compensation au membre du conseil.

ARTICLE 7 – ALLOCATION DE TRANSITION

Sous réserve des dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, une allocation de transition sera versée au maire dans un délai de trente (30) jours suivant la fin de son mandat s'il a occupé ce poste pendant au moins les vingt-quatre (24) mois qui précèdent la fin de son mandat.

ARTICLE 8 – INDEXATION

Les rémunérations et les allocations de dépenses sont indexées à la hausse selon le taux de variation de l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada pour le Québec, le 1^{er} janvier de chaque année, pour chaque nouvel exercice financier. L'indice utilisé est celui du mois d'octobre de l'année en cours au moment de déterminer l'ajustement.

Le taux d'augmentation est arrondi à la première décimale. Il ne peut être supérieur à six pour cent (6 %).

ARTICLE 9 – BUDGET

Les montants requis pour payer la rémunération et l'allocation de dépenses auxquelles ont droit les membres du conseil sont pris à même le fonds général de la municipalité et un montant suffisant est annuellement prévu au budget à cette fin.

ARTICLE 10 – RÉMUNÉRATION – PLUS D'UNE ASSEMBLÉE

Lorsque les membres du conseil sont réunis pour plus d'une assemblée ou réunion consécutives, seule la rémunération par présence la plus élevée est payée.

ARTICLE 11 – PRISE D'EFFET

Le présent règlement prend effet rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2019.

ARTICLE 12 – ABROGATION DE RÈGLEMENT

Le présent règlement abroge à toutes fins que de droit tous les règlements antérieurs adoptés à l'égard de la rémunération des élus.

ARTICLE 13– ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

4.2 Dépôt des états financiers 2018

La secrétaire trésorière dépose les états financiers pour l'année 2018.

5) VOIRIE

5.1 Rapport mensuel – Inspecteur en voirie

Il n'y a pas de rapport déposé pendant la période hivernale, l'équipe de voirie étant absente.

5.2 PAV - Volet AIRRL - Demande de financement chemin North Hatley

Considérant que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a pris connaissance des nouvelles modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Considérant que la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissible dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

Considérant que la municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que la municipalité choisit d'établir la source de calculs de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux produit par la firme Côté, Jean et associés;

2019-01-06

Il est proposé par : madame Lina Courtois

Et résolu

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles pour la réfection du chemin North Hatley.

De confirmer l'engagement de la municipalité à faire réaliser les travaux selon les délais d'application en vigueur et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6) SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier n'est traité.

7) URBANISME

7.1 Rapport mensuel - Inspectrice en bâtiment et en environnement

Les rapports de l'inspectrice en bâtiment et en environnement pour les mois de novembre et décembre 2018 sont déposés. Un bilan annuel est également déposé.

7.2 Inspection - Confirmation de mandat

Considérant l'autorisation accordée à la directrice générale pour solliciter les services ponctuels d'une firme de services professionnels en inspection en environnement et bâtiment (résolution 2018-12-950);

Considérant l'offre de services déposée par Mme Julie Guilmain, le 6 décembre 2018 et que sur autorisation de la directrice générale, celle-ci a débuté ses services en décembre dernier;

2019-01-07

Il est proposé par : madame Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

De confirmer le mandat octroyé à Mme Julie Guilmain pendant toute la durée de l'absence de l'inspectrice en bâtiment et environnement, selon

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

les besoins déterminés par la direction et aux conditions suivantes : 48 \$/heure pour les services d'inspection municipale; tarif horaire de 35 \$/heure et taux de 0,52 \$/km pour ce qui est des déplacements sur le territoire.

De prélever les sommes nécessaires à même le poste inspection des prévisions budgétaires 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8) ENVIRONNEMENT

8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier

Le rapport de l'inspecteur forestier pour le mois de décembre est déposé.

9) LOISIRS / CULTURE

La conseillère Lina Courtois rappelle la tenue de la fête des Neiges, qui aura lieu le 2 février prochain au Camp Savio.

10) ADMINISTRATION

10.1 Rapport de dépenses - Directrice générale

Le rapport de dépenses pour le mois de décembre de la directrice générale est déposé conformément au règlement 2016-489.

10.2 Frais de déplacement

Considérant que les frais de déplacement pour les employés, actuellement au taux de 0,48 \$ du kilomètre, n'ont pas été ajustés depuis 2012 (résolution 2012-05-100) et que les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de les hausser;

2019-01-08

Il est proposé par : madame Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

De fixer les frais de déplacement des employés de la municipalité à 0,50 \$ du kilomètre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.3 RH – Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail

Considérant que toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

Considérant que la Loi sur les normes du travail (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

Considérant que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

Considérant que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

Considérant que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant qu'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

2019-01-09

Il est proposé par : monsieur Marc Hurtubise

Et résolu

D' la présente Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail telle que déposée, un exemplaire étant intégré en annexe du présent procès-verbal.

De transmettre un exemplaire de la politique adoptée à tout employé(e) actuellement en poste et à tout futur employé(e).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.4 RH - Modification de l'horaire du poste de secrétaire-réceptionniste

Considérant l'embauche de Mme Josyane Mathieu, en février 2017 (résolution 2017-02-514), à raison d'une semaine de travail de 27,5 heures;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la durée de la semaine de travail de Mme Mathieu pour répondre aux besoins administratifs de la municipalité;

Considérant l'intérêt de l'employée concernée et la recommandation des membres du conseil;

2019-01-10

Il est proposé par : madame Sylvie Martel

Et résolu

De modifier les conditions de travail de Josyane Mathieu en lien avec le nombre d'heures travaillées et que la semaine de travail corresponde dorénavant à 34,5 heures par semaine, soit cinq jours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.5 Demande de financement 2019 – Sentier Nature Tomifobia

Considérant la demande de soutien financier, au montant de 550 \$, de Sentier Nature Tomifobia, un organisme voué à l'entretien et la mise en valeur d'un sentier cyclable s'étendant sur 19 km dans l'emprise d'une ancienne voie ferrée dans la vallée de la rivière Tomifobia;

Considérant que les sommes amassées permettront à l'organisme, entre autres, la construction d'un abri, de plateformes d'observation et l'installation de panneaux;

Considérant que la municipalité a supporté l'organisme en 2018;

2019-01-11

Il est proposé par : monsieur Marc Hurtubise

Et résolu

De contribuer pour un montant de 550 \$ aux activités de Sentier Nature Tomifobia, à même le poste 02-701-90-991 des prévisions budgétaires 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.6 Contrat d'entretien ménager 2019

Considérant que l'entretien ménager est effectué depuis plusieurs années par Mme Julie Bergeron et son conjoint et que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley s'en trouve satisfaite;

Considérant l'offre de services pour l'année 2019 reçue à la municipalité en décembre 2018, au taux horaire de 21 \$;

2019-01-12

Il est proposé par : madame Lina Courtois

Et résolu

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

De renouveler le mandat de Mme Bergeron pour l'entretien ménager des bureaux de l'hôtel de ville et de la salle communautaire et ce, en respect des conditions précisées à l'offre de service de décembre 2018, soit au taux horaire de 21 \$/hre, à prélever à même les prévisions budgétaires 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Liste des comptes à payer		
704	*Bell	374,71 \$
703	*Bell Mobilité (cell C.Labelle)	53,99 \$
700	*Bell internet	36,80 \$
	*FTQ (reer employés-employeur)	1 405,49 \$
696	*Hydro Québec	21,75 \$
698	*Larose, Huguette (remboursement de frais-repas des fêtes)	97,55 \$
	*Ministère du revenu	4 518,36 \$
	*Receveur général	1 728,66 \$
	*Rémunération des élus	5 430,91 \$
	*Rémunération du personnel	12 130,34 \$
	*Vachon, Nicolas (contrat résolution 2018-10-912)	1 064,00 \$
697-701	*Ville de Shebrooke (électricité)	5 959,39 \$
699	*Yvan Couture (repas des fêtes-résolution 2018-11-932)	250,00 \$
31	AGC Serrurier (2 factures réparer barre panique porte salle comm.)	250,63 \$
25	Allaire, Mathieu (mise à jour site web)	733,75 \$
45	APSAM (rencontre régionale-voirie)	45,00 \$
38	Aquatech (eau salle comm.)	280,64 \$
28	Au microphone (contrat 2019)	1 408,44 \$
13	Bauval Techmix	131,35 \$
37	Beauregard fosse septique (ajustement du diesel)	2 613,10 \$
32	Bergeron, Julie (entretien ménager)	1 529,36 \$
23	Blouin, Nicole-Andrée (remboursement de frais)	16,80 \$
41	Centre Amaro des Cantons de l'Est (bouteilles d'eau)	112,00 \$
5	Comeau, Line (remboursement de frais)	27,36 \$
42	Crémanimo (ramasser chevreuils 1er & 17 déc)	326,52 \$
18	Demers, Jacques (remboursement de frais)	30,00 \$
34	Descôteaux, Éric (remboursement de frais)	40,80 \$
43	Englobe Corp (travaux rue du Val-Joli)	4 564,10 \$
6	Entreprise LTCA (location toilette chimique)	126,47 \$
27	Excavation St-Pierre (nettoyer fossés dév.Bellevue)	862,31 \$
8	F. Racicot Excavation (contrat de déneigement 2/5 et autres)	81 522,91 \$
4	Fonds de l'information foncière (mutations)	44,00 \$
20	FQM	440,35 \$
7	GSC (activer message téléphonique)	45,99 \$
44	Guilmain, Julie (service d'urbansime)	1 706,23 \$
9	Imprimerie plus Estrie (boîtes d'enveloppes, calendriers ordures)	754,60 \$
17	Informatique Orford	16,09 \$
15	Infotech (contrat 2019 & soutien technique)	7 358,41 \$
35	La Capitale Assurance	1 062,85 \$
40	Labelle, Christine (remboursement de frais)	134,95 \$
29	Les Services EXP (étude de drainage rue Margil)	1 391,20 \$
36	Les services MJD (déneiger la patinoire)	172,46 \$
39	Mathieu, Josyane (remboursement de frais)	340,00 \$
10	Molleur Stéphan (contrat de déneigement stationnements & trottoir)	2 454,43 \$
16	Monty Sylvestre	1 285,86 \$
14	Produits Sany (divers pour salle comm.)	211,50 \$
24	Raymond Chabot Grant Thornton (audit 2018 et budget 2019)	8 048,25 \$
11	Régie de police Memphrémagog	41 003,17 \$
30	Ressourcerie des Frontières (1/4 versement)	7 968,63 \$
19	SCU (Marc-Antoine Côté, urbanisme)	268,76 \$
12	S.P.A.de l'Estrie	669,57 \$
21	Sani Estrie (ramasser ordures au Camp Savio-entente)	91,29 \$
26	Services de cartes Desjardins	305,30 \$
33	Stanley-Dany Taylor Transports Inc.	15 079,52 \$
22	Wallis, Cody (contrat déneigement 2/4)	9 708,20 \$
	TOTAL	228 255,10 \$

2019-01-13

Il est proposé par : madame Huguette Larose

Et résolu

Que les comptes soient payés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

12) CORRESPONDANCE

Quelques éléments de correspondance sont laissés à l'attention des membres du conseil.

13) DIVERS

14) PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Courtois souligne la tenue d'un lancement du livre de l'écrivaine Paulette Gingras, qui aura lieu le 9 février à la salle communautaire, de 14h à 16h. Elle indique également que le Bottin 2019 des Aînés, auquel la municipalité a contribué, est maintenant disponible. Quelques copies se trouvent à la réception de l'hôtel de ville. Elle précise par ailleurs que la distribution des paniers de Noël a connu un succès particulier en 2018, démontrant que de plus en plus de gens se trouvent en situation de besoin.

Le citoyen Roger Caron signale un problème en lien avec le déneigement de la rue du Val Joli, dont les travaux se poursuivront à l'été 2019. Les membres du conseil en prennent bonne note.

15) LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée vers 20 h 20 sur proposition de madame Huguette Larose.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Jacques Demers
Maire

Christine Labelle
Secrétaire-trésorière